

Direction Générale des Douanes



DECISION N° **116** /MAMB/DGD DU **18-DEC 2014**

Portant création et attributions du Bureau de Suivi des Agréés (BSA)

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- VU **la Loi n° 64-291 du 1^{er} Août 1964** portant Code des Douanes ;
- VU **le Décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011** portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2013-804 du 22 novembre 2013 ;
- Vu **le Décret 2012-1119 du 22 novembre 2012** portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, n° 2013-785 et n° 2013-786 du 19 novembre 2013 ;
- VU **le Décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013** portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- VU **le Décret n° 2012-287 du 16 mars 2012** portant nomination du Colonel Major ISSA COULIBALY en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- VU **l'Arrêté n° 023 du 10 mai 2011** portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Sous-direction de la Législation et du Tarif, un Bureau de Suivi des Agréés.

Article 2 : Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le Bureau de Suivi des Agréés (BSA) a en charge :

- la gestion des fichiers des commissionnaires en douane, des magasins sous douane et aires de dédouanement ;
- le suivi de la régularité des obligations liées à l'octroi et au bénéfice desdits agréments.

Article 3 : Le Directeur de la Réglementation et du Contentieux est chargé de l'application de la présente, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- MPMB/CAB
- DGD
- DARRV
- DI
- DSEE
- DSA
- DRE
- Syndicat des Transitaires de CI
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Toutes Directions Douanes
- Chrono

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Maj. Issa COULIBALY
Administrateur Général Des Services Financiers
Officier de l'Ordre National